

Candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques



Stade-de-France source : euro2016.free.fr

Localisation :

Paris – Ile-de-France

■ accueil de 17 000 sportifs et encadrants au village olympique

héritage du village olympique

■ 3 500 logements après les jeux

héritage du village média

■ 1 500 logements après les jeux

■ 2015 : candidature

□ 2016-17 : envoi du dossier en 3 phases au comité international olympique (CIO)

□ 2017 : choix de la ville hôte

□ 2024 : jeux

Grandes lignes du projet

Le 23 juin 2015, la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a été annoncée publiquement. Trois autres villes sont candidates pour les jeux de 2024 : Los Angeles, Rome et Budapest. L'unanimité de tous les acteurs institutionnels en faveur de la candidature de Paris (mouvement sportif, Etat, Région et enfin Ville de Paris) s'est forgée sur la base d'une « étude d'opportunité » remise en février 2015.

Depuis avril 2015, l'élaboration de la stratégie et du dossier de candidature s'effectue dans le cadre de l'association « d'étude ambition olympique et paralympique 2024 », puis à compter de décembre 2015 au sein du groupement d'intérêt public (GIP) « Paris 2024 ».

Le projet :

- Saint-Denis Pleyel pour le village olympique et paralympique ;
- site de Dugny – Le Bourget pour le centre des médias et le village médias ;
- budget prévisionnel de trois milliards pour les équipements et aménagements pérennes, financés à parité par des fonds publics et privés ;
- des sites olympiques répartis sur l'Île-de-France avec une dominante à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Actualité

- Décision sur la localisation de tous les sites sportifs et les maitrises d'ouvrages et le financement de l'ensemble des équipements olympiques et paralympiques prévue à la mi-juin 2016.